



Municipalité de
Saint-Gervais

NOUVEAU
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE
DÉVELOPPEMENT LAPIERRE PHASE 3

- TERRAINS RÉSIDENTIELS DE 5 600 À 13 800 PI²
- INCLUANT TOUS LES SERVICES
- COMPTEUR D'EAU GRATUIT
- À 20 MINUTES DE LÉVIS
- PRIX DES TERRAINS : 7.75 \$/PI²

Pour informations :
INFO@SAINT-GERVAIS.CA
418 887-6116

150, RUE PRINCIPALE, SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0
www.saint-gervais.ca

Au *cœur* des gens
et de leur environnement

Page 3 à 11

*Notre
municipalité*

Messages municipaux

Page 12-20

Vie citoyenne

Vivre à St-Gervais Loisirs
Organismes communautaires
Calendrier Bibliothèque

Page 21-24

*Espace
commercial*

Répertoire des annonceurs

BUREAU MUNICIPAL

150, rue Principale
Courriel : info@saint-gervais.ca
Téléphone : 418 887-6116
Fax : 418 887-6312

HEURES D'OUVERTURE

- Lundi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Mardi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Mercredi : 8h30 à 12h et 13h à 17h
- Jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Vendredi : 8h00 à 12h

saint-gervais.ca

 Municipalité de Saint-Gervais

- JOHANNE SIMMS, DMA
Directrice générale
- SOPHIE FERLAND
Greffière-trésorière adjointe
- ROCH CÔTÉ
Contremaître
- DIANE MERCIER
Agente d'accueil aux communications
et au service à la clientèle
- LUDOVIC BILODEAU
Responsable de l'urbanisme
et de l'inspection municipale



TÉLÉPHONES À RETENIR

Urgence	911
Sureté du Québec	418 887-4058
Sans frais 310-4141	Cell *4141
Bibliothèque	418 887-3628
Bureau de poste	418 887-3986
Caserne des pompiers	418 887-4009
C.L.S.C.	418 883-2227
Alcoolique anonyme	418 835-1631
Centre d'éduc. des adultes	418 887-1308
École Nouvelle-Cadie	418 887-3465
Garage municipal	418 887-6055
Hopitaux : Charny	418 832-2993
Lévis	418 835-7121
Montmagny	418 248-0630
Loisirs	418 887-3732
Presbytère	418 887-3248

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL 4 JUILLET 2023 - 20H

VOTRE MAIRE



GILLES NADEAU

VOTRE CONSEIL



VINCENT
BILODEAU
Conseiller #1



JOSÉE LEMIEUX
Conseillère #2



ÉRIC ASSELIN
Conseiller #3



NICOLAS
TURCOTTE
Conseiller #4



ROXANNE
BOUDREAULT-
GUIMOND
Conseillère #5
Mairesse suppléante
pour 2022



MARC MARTINEAU
Conseiller #6

À PROPOS DU JOURNAL

Prochaine date de tombée pour l'envoi de vos communiqués
MERCREDI 5 JUILLET 2023 AVANT 16H00
à l'adresse suivante legervaisien@hotmail.com

Les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs. Prendre note que certains formats de sauvegarde de fichier ne permettent pas la correction.

Les opinions exprimées dans ce journal ne reflètent que celles des auteurs et n'engagent en rien celles de la municipalité. Le journal se réserve le droit de rejeter tout article à caractère diffamatoire ou encore de l'abréger ou de le corriger avant publication.

MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et tous,

J'espère que vous allez bien et que vous vous préparez à passer un bel été. Nous sommes déjà en juin et tout le monde planifie ses occupations estivales : rénovation, entretien du terrain, vacances, participation aux activités, etc. Je vous souhaite d'en profiter pleinement et en toute sécurité.

Pour la municipalité, l'été s'annonce fort occupé par les travaux habituels de voirie, de maintien et d'amélioration de nos infrastructures en plus de certains gros dossiers qui sont susceptibles d'évoluer au cours des prochaines semaines et je crois important de vous en informer.

DÉVELOPPEMENT LAPIERRE, PHASE 3

Les travaux de finition des nouvelles rues ont débuté le 29 mai et devraient être complétés avant la fin juin. Ils consistent en l'aménagement des passages piétonniers, le nivelage final des rues et l'asphaltage. En ce qui concerne le déploiement du réseau électrique de ce secteur, toutes les démarches auprès de Telus et Hydro-Québec sont faites depuis plusieurs mois. Nous n'avons aucun contrôle sur le moment de la réalisation mais nous espérons que ce sera le plus tôt possible.

CENTRE SOCIO-CULTUREL

Nous sommes présentement en période de soumission par l'entremise du SEAO (service électronique d'appels d'offres) jusqu'au 29 juin. Cette étape est obligatoire compte tenu de l'importance des travaux. Le résultat de l'ouverture des soumissions dictera la suite des choses. Si la soumission la plus basse conforme respecte l'estimation de notre firme (DG3A), les travaux pourraient débuter vers la fin de l'été. Si la soumission devait être plus élevée que prévu, nous devrons réévaluer ce projet en collaboration avec les loisirs. Croisons-nous les doigts pour un résultat positif.

AGRANDISSEMENT DE LA GARDERIE

Après de longues discussions avec les représentants du ministère de la Famille, nous en sommes venus à une entente sur le mode de financement. Cette entente nécessite de revoir certaines modalités de fonctionnement que nous sommes en train de finaliser. Si tout va bien, nous pourrions retourner en soumission d'ici l'automne. Le local temporaire au presbytère restera à la disposition de la garderie jusqu'à ce que l'agrandissement soit réalisé. Ici aussi, nous souhaitons un dénouement positif.

PARC HISTORIQUE DE LA PROMENADE-DES-SŒURS

Des travaux d'amélioration et de modernisation des installations électriques seront réalisés au cours des prochaines semaines. Ces travaux, financés à 80 % par le programme PRIMADA,

permettront l'augmentation de la capacité électrique du Parc par l'ajout de prises de courant et d'éclairage.

Ceci facilitera la présentation des activités dans le Parc comme les jeudis-shows, le marché public et le village de Noël. La subvention PRIMADA prévoit également l'ajout de bancs et l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'installation de blocs sanitaires au parc de la rue du Repos et au parc du Rocher sont aussi au programme.

La liste pourrait s'allonger. Toutes ces réalisations ne seraient pas possibles sans la précieuse collaboration de toutes et tous les employé(e)s municipaux que je tiens à remercier sincèrement.

Comme vous le constatez, les projets sont nombreux mais ils sont toujours planifiés dans l'objectif d'assurer une belle évolution de notre municipalité et dans un souci d'offrir des services de qualité.

Bon été et je vous invite à participer en grand nombre aux activités qui vous sont offertes.

Gilles Nadeau, maire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE 2 MAI 2023 À 20H AU 150, RUE PRINCIPALE.

4.1 COMPTES ET ADOPTION

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois d'avril 2023 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :

Administration générale	62 090.46 \$
Sécurité publique	12 195.28 \$
Transport routier	50 792.96 \$
Hygiène du milieu	18 087.70 \$
Santé & Bien-être	0.00 \$
Aménagement et urbanisme	9 258.64 \$
Loisirs et culture	20 384.23 \$
Frais de financement	0.00 \$
Activités financières	0.00 \$
TOTAL	172 809.27 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement # 354-21. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 CM ou au 5e alinéa de l'article 477,2 LCV.

4.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2022

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et plus particulièrement à l'article 176.2.2, il est du devoir du maire de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre de l'année précédente, ainsi que du rapport du vérificateur externe, dans le cadre d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin.

Le maire Gilles Nadeau dépose et présente son rapport. Celui-ci fait état de la situation actuelle de la Municipalité, des projets réalisés en 2022 et expose les faits saillants des états financiers 2022. Celui-ci sera diffusé dans le journal le Gervaisien et sur le site internet de la Municipalité.

4.5 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #377-23 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 071 371\$ POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'ESCALE DES MOUSSAILLONS (CPE) DE 21 PLACES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #368-22;

AVIS DE MOTION est par la présente donné, par Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé le projet d'adoption le règlement intitulé « Règlement # 377-23 décrétant une dépense et un emprunt de 1 071 371 \$ pour des travaux d'agrandissement du centre de la petite enfance (CPE) L'escale des Moussaillons de 21 places et abrogeant le règlement # 368-22 ».

4.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #378-23 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 238 313\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-GERVAIS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #373-22;

AVIS DE MOTION est par la présente donné, par Monsieur Marc Martineau, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil

sera proposé pour adoption le règlement intitulé « Règlement # 378-23 décrétant une dépense et un emprunt de 7 238 313 \$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre socio-culturel de Saint-Gervais et abrogeant le règlement # 373-22 »

Une copie du projet de règlement # 378-23 décrétant une dépense et un emprunt de 7 238 313 \$ pour des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre socio-culturel de Saint-Gervais et abrogeant le règlement # 373-22 est également déposée. Ce règlement ne sera pas lu lors de la séance au cours de laquelle il sera adopté.

4.8 ENTENTES DE SERVITUDES SUR LES LOTS 6 395 867 ET 6 337 700

ATTENDU QUE la municipalité de St-Gervais doit procéder au prolongement du réseau électrique et de communication pour desservir les rue Jean-Paul et Guy-Pouliot;

ATTENDU QUE pour effectuer ce prolongement du réseau électrique et de communication, il y a lieu d'établir des ententes de servitudes sur les lots 6 395 867 et 6 337 700;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 6 395 867 et 6 337 700 ont été consultés et ont accepté ces ententes de servitudes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ces ententes.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'accepter et de confirmer les ententes de servitudes pour les lots 6 395 867 et 6 337 700;

DE mandater le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le poste budgétaire affecté sera le 22-320-00-720-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.3 ABANDON DU PROJET DE CONSTRUCTION DU 3^E LIEN AUTOROUTIER ENTRE LÉVIS ET QUÉBEC

ATTENDU QUE la décision prise par le gouvernement du Québec d'abandonner le projet de construction d'un 3^e lien autoroutier entre Lévis et Québec;

ATTENDU QUE cette décision ne répond pas aux attentes et besoins des entreprises et citoyens de Bellechasse;

ATTENDU QUE cette décision va à l'encontre de la promesse faite depuis 2018 de la part du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE cette promesse a permis au gouvernement du Québec de se faire élire à deux reprises, en 2018 et en 2022;

ATTENDU QUE cette décision menace le développement de la rive sud de Québec et, particulièrement de Bellechasse, puisque la mobilité est un facteur important dans le transport des marchandises ainsi que l'attraction et la rétention des talents dans notre région;

ATTENDU QUE la décision d'abandonner le projet de lien autoroutier ne doit pas se limiter seulement au flux de circulation de la dernière année, mais à l'ensemble des facteurs tant démographiques, économiques, sociaux que touristiques;

ATTENDU QUE cette décision démontre l'indifférence et le manque de considération du gouvernement du Québec à l'égard des régions du Québec;

ATTENDU QUE la pertinence d'un lien autoroutier à l'est doit être considérée en faisant preuve de vision d'avenir;

ATTENDU QUE cette décision est prise sans considération de l'évaluation et de l'avenir des ponts existants considérant qu'une solution doit être envisagée lorsque l'un de ceux-ci sera déclaré désuet;

ATTENDU QU'il est invraisemblable de croire que la circulation des véhicules, tant automobiles que transporteurs de marchandises, diminuerait sur nos routes au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE la pertinence et l'importance d'assurer la réalisation d'un vrai circuit périphérique dans la grande région de Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais s'oppose à la décision prise par le gouvernement du Québec de renoncer au lien autoroutier et a la volonté de faire valoir ses arguments;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

1. **De demander au gouvernement du Québec** de faire preuve de vision d'avenir et de démontrer son intérêt et sa préoccupation pour le développement des régions;
2. **De demander au gouvernement du Québec** et au premier ministre, monsieur François Legault, de faire preuve de dignité, de courage et de détermination afin d'amorcer une réflexion globale et responsable sur la situation des transports entre les rives sud et nord de Québec.
3. **QUE copie de cette résolution soit transmise à :**

M. François Legault, premier ministre du Québec;

Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable;

M. Bernard Drainville, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;

Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse;

M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle;

M. Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition;

M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.1 REQUÊTES SÉCURITÉ ET SIGNALISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais a différentes requêtes à soumettre au ministère des Transports et de la mobilité durable concernant la sécurité et la signalisation sur son territoire;

ATTENDU QU'UNE rencontre a eu lieu le 13 avril dernier entre les représentants du ministère des Transports et de la mobilité durable et la municipalité de Saint-Gervais afin de discuter des demandes d'interventions et d'amélioration de sécurité et de signalisation;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE le panneau de signalisation de 50 km/h situé entre la Caisse Desjardins et l'intersection du 1^{er} rang et de la route 279 soit retiré, et ce, afin de mieux respecter la fin de la zone scolaire;

QUE le panneau de signalisation de 50 km /h situé près du 204 à 206, rue Principale, en direction sud, soit déplacé plus au sud à la fin de la zone scolaire;

QUE la Municipalité demande d'augmenter la signalisation du passage piétonnier face à l'école primaire et d'ajouter un clignotant dans les deux directions. Ceci permettra de faciliter le travail de la brigadière, d'ajouter une meilleure visibilité et d'augmenter la sécurité des élèves se rendant à l'école;

QUE la Municipalité demande d'augmenter la signalisation du passage piétonnier situé face à la rue de la Fabrique par l'ajout d'un clignotant;

QUE le panneau de signalisation de 50 km/h situé près du 94, rue Principale en direction sud, soit déplacé plus au nord et remplacé par un panneau de plus grand format afin de sensibiliser davantage les automobilistes de l'arrivée dans un secteur urbain et de ralentir davantage dans cette zone;

QUE la Municipalité demande d'augmenter la signalisation avant l'arrivée dans la zone urbaine en direction sud par l'ajout d'un clignotant dans le but de faire réduire la vitesse aux automobilistes dès l'arrivée dans le secteur urbain;

QUE la Municipalité demande l'aménagement d'un terre-plein avec clignotant aux entrées sud et nord du village afin d'améliorer le respect de la vitesse dans la zone urbaine;

QUE la Municipalité demande d'améliorer la qualité de roulement de la chaussée sur la route 279 entre la limite des municipalités de Saint-Lazare et Saint-Gervais et le 3^e rang;

D'envisager la possibilité d'un aménagement d'un carrefour giratoire sur la route 279 au coin du 3^e rang compte tenu de l'ampleur et du flot de circulation des véhicules lourds, de l'accès aux sablières, ainsi qu'aux accidents fréquents à cette intersection;

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée au ministère des Transports et de la mobilité durable ainsi qu'à la députée, Madame Stéphanie Lachance.

Résolution adoptée à la majorité.

10.1 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 230426 DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2023 – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE – PARTIE DES LOTS 3 197 633 ET 3 197 634

ATTENDU le jugement en Cour supérieure rendu par Madame la Juge Alicia Soldevila dans la cause Excavation Simon Paré et Fils inc. c. Municipalité de Saint-Gervais, 2023 QCCS 196, qui a déclaré inopérant et inopposable aux demanderesse le paragraphe 4 de l'article 89 du Règlement de zonage # 247-04 de la Municipalité en vigueur lors de la réception de la demande compte tenu que celui-ci porte sur le même objet que le Règlement sur les carrières et sablières adopté en vertu de la « *Loi sur la qualité de l'environnement* »;

ATTENDU la résolution 230426 adoptée à la séance du 4 avril 2023 concernant une demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole déposée à la Municipalité en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) visant l'exploitation d'une sablière sur une partie des lots 3 197 633 et 3 197 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

ATTENDU QUE la résolution a été déclarée non conforme par la CPTAQ parce qu'elle omettait d'indiquer les espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande comme requis à l'article 58.2 de la LPTAA;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier le libellé de la résolution 230426 autorisant l'utilisation à une fin autre qu'agricole

déposée par la firme Ressources Environnement inc., au nom d'Excavation Simon Paré et fils inc. visant l'exploitation d'une sablière sur une partie des lots 3 197 633 et 3 197 634 du cadastre Québec, circonscription foncière de Bellechasse, pour préciser qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Gervais et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, compte tenu que toutes les zones au plan de zonage de la municipalité où l'usage « Extraction (U-1) » est autorisé sont situées en zone agricole au sens de la LPTAA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MAI 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, TENUE LE **MARDI 30 MAI 2023 À 19H**, AU 150, RUE PRINCIPALE

3.1 FRAIS TELUS POUR LE PROLONGEMENT DES STRUCTURES (POTEAUX, ANCRES) ET DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES RUES DU DÉVELOPPEMENT LAPIERRE PHASE 3

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en vente quarante-quatre terrains sur les rues Jean-Paul et Guy-Pouliot;

ATTENDU QUE le fournisseur TELUS est responsable d'entreprendre les travaux en tant que gestionnaire du réseau dans ce secteur;

ATTENDU QUE le fournisseur TELUS offre deux possibilités pour les travaux soit :

Frais pour prolongement des structures seulement (poteaux et ancres) au coût de 22 648.20 \$ plus taxes applicables;

Frais pour le prolongement des structures (poteaux et ancres) et du réseau de télécommunications au coût de 60 737.61 \$ plus taxes applicables.

Les frais incluent les services d'un arpenteur et d'un notaire choisis par TELUS et nécessaires pour réaliser le projet.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de mandater le fournisseur TELUS pour étendre le réseau sur les rues Jean-Paul et Guy-Pouliot afin de desservir les nouvelles résidences dans ce secteur ainsi que le réseau de télécommunications et ce, au coût de 60 737.61 \$ plus taxes applicables.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires donnant plein effet à la présente résolution.

QUE le poste budgétaire affecté sera le 22-320-00-720-00.

Pour consulter la totalité des documents ci-dessus :
www.saint-gervais.ca

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
ET LA FÊTE DU CANADA

Le lundi 26 juin 2023
pour la Fête nationale du Québec

Le lundi 3 juillet 2023
pour la Fête nationale du Canada

RAPPEL 2^E VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES, LE 22 JUIN 2023

Vous pouvez payer de différentes façons:

- À la Caisse Desjardins: au comptoir, au guichet ou par Accès D;
- Dans les institutions bancaires: par mode électronique seulement;
- Au bureau municipal: par chèque ou argent comptant.

Le numéro de référence numérique que vous devez utiliser pour enregistrer votre facture correspond au numéro de matricule, inscrit sur le coupon de versement en bas de votre facture.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez de plus amples informations, soit par téléphone au 418-887-6116 ou par courriel à : info@saint-gervais.ca.

MISE EN GARDE IMPORTANTE

LES DESSOUS DE LA FOLIE DES LINGETTES

C'est ainsi que depuis quelques mois, la municipalité est aux prises avec une hausse très importante du nombre d'obstructions DANS NOTRE SYSTÈME D'ÉGOUT et à la station des boues usées qui sont en lien direct avec l'utilisation de lingettes jetables, fils dentaires, chewing-gums, mégots de cigarettes, cheveux. Ces déchets qui semblent anodins n'ont rien à faire dans les cuvettes des toilettes. De petite taille, ils passent bien souvent au travers des grilles de filtration, risquent de boucher les canalisations et atterrissent parfois dans la nature, provoquant la pollution des cours d'eau et des rivières. En résumé, les eaux usées deviennent des déchets solides.

Finalement, que peut-on jeter dans les toilettes ?

Nos réseaux d'égout municipaux sont conçus pour le traitement des déjections humaines et du papier de toilette spécialement conçu pour se désintégrer rapidement; ils n'ont pas vocation à recevoir d'autres déchets.

Les canalisations et les stations d'épuration ne peuvent traiter tous les déchets que nous venons de citer précédemment et dont la liste n'est pas exhaustive. Il convient de respecter les consignes de tri et de jeter ces déchets dans des poubelles adaptées.

Merci de votre collaboration habituelle.

LES CHIENS DANS LES RUES ET LES PARCS

APPEL AU SENS CIVIQUE DES PROPRIÉTAIRES

S'il est agréable de promener son chien dans les rues et parcs de la municipalité, on ne doit pas oublier ses devoirs de bon citoyen. Il est de la responsabilité de chacun de ramasser les excréments laissés par l'animal et de s'en départir de façon hygiénique. C'est une question de respect envers les autres et de gros bon sens.

La réglementation municipale concernant le maintien du bien-être, l'hygiène du milieu, la paix et la sécurité de la municipalité oblige tout propriétaire d'un chien ou d'un chat à veiller au comportement de son animal autant qu'à ses allées et venues, sous peine d'amende.

Un chien ne peut être laissé libre de circuler ni d'errer dans un endroit public sans surveillance. Il doit être gardé en laisse à compter du moment où il quitte la propriété de son maître. De plus, ce dernier doit voir à effacer toute trace laissée par l'animal au cours de sa promenade.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le budget 2022-2023 présenté par le gouvernement du Québec en mars a reconduit une mesure pour inciter les propriétaires à mettre aux normes leurs installations d'assainissement des eaux usées résidentielles. D'une valeur pouvant atteindre

jusqu'à 5 500 \$ par habitation admissible, le crédit d'impôt remboursable correspond à 20 % de la partie des dépenses admissibles pour la mise aux normes des installations septiques d'une résidence principale ou d'un chalet habitable à l'année. Les travaux devront être effectués avant le 1^{er} avril 2027 pour être admissibles. Pour plus d'information et connaître l'ensemble des critères d'admissibilité, n'hésitez pas à contacter la municipalité.

RÉCUPÉRATION DES PILES RECHARGEABLES

La Municipalité de Saint-Gervais offre le service de récupération des piles rechargeables à tous ses citoyens. Vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal et nous nous chargerons de les expédier à la Société de recyclage des piles rechargeables.

QUELLES PILES RECHARGEABLES PEUT-ON RECYCLER?

- piles au nickel-cadmium (Ni-Cd)
- accumulateurs à hydrure métallique de nickel (Ni-MH)
- accumulateurs aux ions de lithium (Li-ion)
- petites piles scellées au plomb (Pb)

Les petites piles sèches portatives et rechargeables alimentent habituellement les produits sans fil tels les outils mécaniques, les téléphones sans fil et cellulaires, les ordinateurs portables, les caméscopes, les appareils radio émetteurs-récepteurs et les jouets fonctionnant grâce à une télécommande.

Les petites piles scellées au plomb (Pb) ne doivent pas excéder un poids individuel de 2 livres.

RÉCUPÉRATION DES PILES NON RECHARGEABLES

La Municipalité de Saint-Gervais offre aussi le service de récupération des piles alcalines.

- piles 9 volts
- piles AA
- piles AAA
- piles C
- piles D

Veuillez les déposer au bureau municipal sur les heures de bureau. Ensemble, nous protégeons l'environnement !



**VENEZ NOUS AIDER,
DEVENEZ BÉNÉVOLE POUR LES
GENS DE CHEZ-VOUS !**

Transport-accompagnement* :
Transporter | Accompagner | Rassurer



**IMPLIQUEZ-VOUS
ÇA FAIT DU BIEN !**

*dédommagement pour l'utilisation de votre
véhicule

418 883-3699 ou sans frais +1 877-935-3699

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

RAPPORTS FINANCIERS

Afin de se conformer aux dispositions du Code municipal du Québec, article 176.2.2, il est de la responsabilité du maire de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre de l'année précédente tel que rédigé par le vérificateur externe. Le rapport a été présenté au conseil lors de la réunion régulière du 4 avril dernier.

C'est avec plaisir, au nom du conseil municipal, que je vous présente les grandes lignes de ce rapport.

Les revenus de fonctionnement se sont élevés à 3 467 951 \$. Les charges totales ont été de 3 550 861 \$, pour un léger déficit de 82 910 \$. Toutefois, en tenant compte de différentes écritures comptables pour un montant de 234 572 \$ (ex. coût de propriétés vendues, cession de placement, remboursement de la dette, affectation d'investissement et affectation des réserves et fonds), la Municipalité a dégagé un excédent de 151 662 \$ pour l'année 2022.

Le total des excédents au 31 décembre 2022 est de 3 402 984 \$. De ce total, est inclus le montant de 1 760 665 \$ qui est déjà réservé pour des investissements prévus (ex. aqueduc et égout, centre socio-culturel, presbytère, fonds de roulement et remboursement de l'emprunt de la phase 2 du développement Lapierre, montant affecté au budget 2023). Ce qui laisse des excédents non affectés de 1 642 319 \$. Ce montant est disponible pour de nouveaux projets, pour bonifier certains projets en cours, pour pallier des dépenses imprévues et pour se garder une réserve. L'avantage d'avoir des excédents nous permet de réaliser des investissements tout en ayant le moins d'impact possible sur votre compte de taxes. Soyez assurés que cet argent sera utilisé de façon judicieuse.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le 4 avril 2023, la Firme Lemieux-Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., a présenté les états financiers pour 2022 au conseil municipal après avoir effectué leur audit selon les normes généralement reconnues au Canada; voici l'opinion émise : à notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Gervais au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous pouvons conclure que la situation financière de la municipalité de Saint-Gervais est excellente et vous pouvez être assurés que votre conseil municipal verra à poursuivre dans cette direction.

Le rapport financier complet est disponible sur le site internet de la municipalité au www.saint-gervais.ca.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil qui, même à leur première année d'expérience, ont apporté leur contribution par des discussions franches, leur analyse des dossiers et leur implication dans différents comités. Merci à notre directrice générale, Mme Johanne Simms, pour sa grande disponibilité et l'intérêt qu'elle porte à tous les dossiers. Merci enfin à tout le personnel de la municipalité qui voit quotidiennement au bon fonctionnement de l'ensemble des services.

Gilles Nadeau, maire

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS (ES) EN 2022

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention sur la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal, voici la rémunération des élus(es) pour 2022. Le traitement de base du maire a été de 12 472,24 \$ imposable et le traitement de base des conseillers(ères) fut de 4 568,05 \$ imposable. À cela s'ajoute une allocation pour les frais de représentation égale à la moitié de rémunération de base. Cette allocation est imposable au Fédéral et non imposable au Provincial. De plus la rémunération du maire pour les réunions et les comités de la MRC de Bellechasse totalisent 2 359,55 \$ imposable et 1 179,81 \$ non imposable.

ATTRIBUTION DE CONTRATS EN 2022

Vous pouvez retrouver la liste des contrats de 25 000 \$ et plus et la liste des fournisseurs de la municipalité dont les achats de plus de 2 000 \$ totalisent plus de 25 000 \$ au cours de l'année sur le site internet de la municipalité (www.Saint-gervais.ca).

FAITS SAILLANTS DES PROJETS



L'année 2022 nous a permis de faire progresser, de commencer et de terminer différents projets, en voici quelques-uns :

RÉALISATIONS DE 2022

Voici les principales réalisations faites en 2022. Certaines ont pu bénéficier de subventions que vous retrouverez entre parenthèses)

- Demande de places pour l'agrandissement de la garderie;
- Démarche pour l'agrandissement de la garderie suite à l'acceptation de 21 places;
- Modification temporaire de l'intérieur du presbytère pour accueillir les nouvelles places en attendant l'agrandissement (subvention PAMACPE);
- Citation du presbytère et démarche pour la rénovation extérieure (subvention PSMMPI);
- Démarche pour l'agrandissement et la mise aux normes du centre Socio-culturel (subvention PRACIM);
- Réalisation des infrastructures pour les nouvelles rues Jean-Paul et Guy-Pouliot;
- Aménagement d'une chambre de décontamination à la caserne incendie (subvention PRABAM);
- Réfection complète d'une section de 2,2 km du 2^e Rang Est (subvention PAVL);
- Modification des systèmes de chauffage au garage municipal et à la caserne incendie pour un chauffage au propane (subvention PRABAM);
- Installation d'une génératrice au garage municipal;
- Installation de nouveaux panneaux pour les noms des rues et rangs;
- Amélioration des jeux de pétanque et ajout d'un jeu de shuffleboard au Parc historique de la Promenade-des-Sœurs (subvention Nouveaux Horizons pour les Aînés).

CONCLUSION

Comme vous le constatez, la situation financière de la municipalité est très bonne et beaucoup de projets ont été réalisés ou amorcés en 2022 et se poursuivront en 2023. C'est le signe que nous sommes une municipalité dynamique et à l'écoute des besoins de l'ensemble de nos citoyens. Si le passé est garant de l'avenir, vous pouvez être assurés que votre conseil municipal sera vigilant pour voir au développement de notre collectivité.

Ce 2^e jour de mai 2023



Gilles Nadeau, maire

Bibliothèque

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI 13h30 à 15h30
MARDI 18h30 à 20h30
JEUDI 18h30 à 20h30
SAMEDI 9h00 à 11h00

NOUS JOINDRE:

Téléphone : 418 887-3628 ou biblio@saint-gervais.ca

FACEBOOK:

Nous vous invitons à nous suivre sur notre page.

BIBLIOTHÈQUE FERMÉE EN JUILLET

Veillez noter que la bibliothèque sera fermée du 30 juin au 30 juillet inclus.

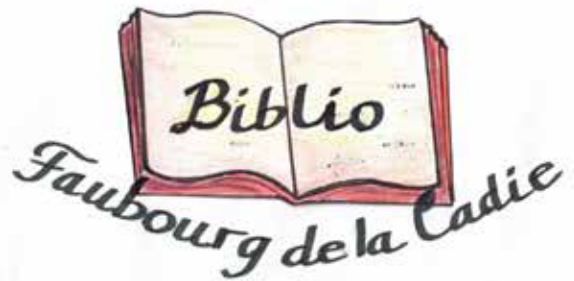
Nous vous invitons à faire provision de livres pour cette période pour continuer à vous offrir des beaux moments de détente. Certaines bénévoles vont passer à la bibliothèque régulièrement et nous vous offrons de nous laisser un message téléphonique ou prioriser nous envoyer un courriel à biblio@saint-gervais.ca pour vos demandes et il nous fera plaisir de fixer un rendez-vous. Si vous passez et voyez qu'une bénévole est présente sur les lieux, n'hésitez pas à entrer pour venir vous chercher un livre.



ACHAT NOUVEAUX LIVRES

Nous avons acheté plusieurs livres ce mois-ci et je vous suggère quelques titres:

100% nature – Confidences de Marthe Laverdière
Les hôtesse de l'air - Tome 2 de Julie Rivard
Les étrangers d'ici de Marylène Pion
Il y a des histoires qui finissent bien de Hélène Custeau
À la croisée des chemins Tome 1 La Dérive de Louise Tremblay d'Essiambre



La petite fille sous la neige de Javier Castillo
La Biscuiterie Saint-Claude – Tome 1 Gabrielle
107 recettes parfaites de l'entrée au dessert –
Air Fryer de Manon Lapierre
Par la faute d'Emmèlie de Louise Chevrier
Des liens si fragiles de Francine Laviolette

ACHAT DE LIVRES POUR LES JEUNES

Ma première BBF - no. 1 Bracelets d'amitié
Ma première BBF – no. 2 Craie rose et tableau noir no. 2
Tous deux écrits par Marilou Addison et Geneviève Guilbault
Lucie la mouffette qui pète quand elle rit no. 1
Lucie la mouffette qui pète contre les ratons morons no. 2.
Tous deux écrits par Shallow et Vannara.
Les enquêtes d'Esther et Ben – Double mission à Tadoussac
de Roxanne Turcotte et Sabrina Gendron
Romane et les émotis - no. 2 joie d'Annie Bacon
Folle école - no. 1 passer un savon de Catherine Trudeau et
Jean-Philippe Morasse
Violette: la coquette sur roulettes de Fidjie Martell et
Yuri Martell
L'Araignée Suzie d'Orianne Lallemant et Nelly Blumenthal
La fée des dents au pays des bonbons de Carolyn Chouinard
et Sabrina Gendron
Les saveurs d'esprit - no. 1 Louise de Carbone
Aventurosaure no. 1 Le réveil de Rex
Aventurosaure no. 3 L'Oracle de Triasio. Tous deux écrits
par Julien Paré Sorel
Joey et le Club des pas parfaits de Natacha Godeau
Suzanne Fradet, bénévole



FÊTE NATIONALE

23 JUIN 2023



STATIONNEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

176 rue Nadeau, Saint-Gervais



Québec



Mouvement national des Québécoises et Québécois

@Loisirs Saint-Gervais | 418-887-3732 | loisirs@saint-gervais.ca

FÊTE NATIONALE

23 JUIN 2023



18 h 00 Maquillage thématique

18 h 30 Tournoi de Volley-Ball de plage

Terrain de Beach Volley-ball

Inscription sur Sport Plus, minimum de 4 équipes

18 h 30 Jeux Gonflables

Terrain de tennis | Enfants de 12 ans et moins

18 h 30 Barbe à papa

20 h 00 Feu de joie

20 h 30 Chansonnier - Samuel Henri Richard

21 h 30 Feux d'artifice

40^e Tournoi de Golf de Saint-Gervais

LE MASTER

au Club de Golf de Bellechasse

Samedi 19 août 2023

Forfait, tournoi, voiturette et souper non-membre 100 \$

Forfait, tournoi, voiturette et souper membre 85 \$

Souper supplémentaire 40 \$

Réservation avant le 28 juillet 2023, 15\$ supp. pour les inscriptions tardives (golf et souper)

Inscription | loisirs@saint-gervais.ca | 418-887-3732

LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS

Au Parc historique de la Promenade-Des-Sœurs



6 JUILLET
19 H À 21 H

DUO PIERRE ET SIMONE
MUSIQUE D'AMBIANCE

13 JUILLET
19 H À 21 H

LIONEL DEBLOIS
MUSIQUE RÉTRO

20 JUILLET
19 H À 21 H

AKWAN
ANGLO, FRANCO &
ACCOUSTIQUE

27 JUILLET
19 H À 21 H

LES COUSINS, MARGO &
MANU
DUO CHANSONNIERS

LOISIRS@SAINT-GERVAIS.CA | 418-887-3732

FÊTE NATIONALE

23 JUIN 2023

TOURNOI DE BALLE FAMILIAL

24 JUIN 2023

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

POUR LE BAR ET LE CASSE-CROÛTE

Tirage d'un cadeau, parmi tous les bénévoles ayant investi 3 heures et plus pendant le week-end

(Une surprise qui plaira à tous, c'est garanti!!)



@Loisirs Saint-Gervais | 418-887-3732 | loisirs@saint-gervais.ca

Frigo Mobile et Compagnie

DE NOUVEAUX SERVICES EN
ALIMENTATION CHEZ NOUS

Vous aimeriez être bénévole pour le
projet Frigo Mobile et Compagnie?

*** Tirages de cadeaux ***

Contactez-nous

☎ 418-883-1399 #4

✉ communications@frigospleins.com

📘 @FrigoMobileetCompagnie





RECHERCHE SURVEILLANT(E)S DES INSTALLATIONS

Assurer la surveillance des équipements et installations sous un chapiteau, lors de la nuit du 18 août au 19 août 2023 et en journée le 19 août 2023, dans le stationnement de l'Âge d'Or (239 Rue Principale)

Besoins:

- ✓ Equipe de 2 personnes
- ✓ Âgés de 18 ans et plus
- ✓ Capacité à travailler de nuit

Rémunération à discuter

Informations: loisirs@saint-gervais.ca | 418-887-3732



Marché des Artisans & Cie

DIMANCHE 2 JUILLET 2023

10 H 00 À 16 H 00

SALLE FLEUR DE LYS
336 rue Saint-Jean
Honfleur

23 EXPOSANTS VARIÉS!

Marché des Artisans & Cie

DIMANCHE 9 JUILLET 2023

10 H 00 À 16 H 00

SALLE MULTIFONCTIONNELLE
243 rue Principale
Saint-Anselme

30 EXPOSANTS VARIÉS!

Marché des Artisans

DIMANCHE 23 JUILLET 2023

10 H 00 À 16 H 00

CENTRE COMMUNAUTAIRE
(Salle des bâtisseurs)
128 rue de la Fabrique
Saint-Lazare

30 EXPOSANTS VARIÉS!

FIN DU PROJET PILOTE

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES PAR LA MRC DE BELLECHASSE: LA DERNIÈRE COLLECTE A LIEU LE 6 JUIN 2023

La municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse effectuera aujourd'hui la dernière collecte à la ferme des plastiques agricoles dans Bellechasse.

La MRC avait débuté en 2017 un projet pilote de collecte de plastiques agricoles d'ensilage auprès de plusieurs agriculteurs bellechassois. Au courant des deux dernières années, le nombre de participants était près d'une centaine d'agriculteurs. Ceux-ci bénéficiaient d'une collecte mensuelle de leurs plastiques agricoles, directement à la ferme.

« Ce service était très apprécié des agriculteurs. La collecte à la ferme a permis à la MRC de détourner plus de 210 tonnes de plastiques d'ensilage depuis 2017. Notre objectif avec ce projet pilote était de mettre en place une méthode de collecte simple favorisant l'adhésion des agriculteurs. » Yvon Dumont, préfet de la MRC de Bellechasse

La MRC a dû se résoudre à cesser son projet pilote, à la suite d'une décision du gouvernement du Québec de mettre fin au soutien financier qu'il octroyait à la MRC pour réaliser ce projet suite à la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.

LA NOUVELLE MÉTHODE PROPOSÉE

Deux points de dépôt sont aménagés sur le territoire afin de recueillir les plastiques agricoles : l'un deux est localisé à la quincaillerie BMR située à Saint-Gervais et l'autre, au lieu d'enfouissement technique de la MRC de Bellechasse à Armagh. Ces points de dépôt sont actuellement gérés par AgriRÉCUP qui veillera par la suite à les acheminer aux entreprises responsables de leur recyclage.

Au courant des dernières semaines, la MRC a contacté chacun des participants du projet afin de les informer des changements à venir, mais aussi pour les remercier de leur participation.

LES CRAINTES DE LA MRC

La MRC craint que la nouvelle méthode ne réponde pas aux besoins des agriculteurs qui devront désormais parcourir une grande distance pour disposer de leurs plastiques.

« Nous craignons qu'une plus grande quantité de plastiques retourne à l'enfouissement. Le territoire de Bellechasse est grand. Est-ce que les agriculteurs parcourront la distance pour se rendre aux points de dépôt ou les plastiques seront-ils mis à la poubelle?

C'est la question que l'on se pose! » Yvon Dumont, préfet de la MRC de Bellechasse

La MRC demande au gouvernement de modifier son Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises pour que celui-ci permette le financement de différents modes de collecte. La MRC est prête à collaborer afin de s'assurer que la méthode proposée réponde aux agriculteurs et que cette matière soit recyclée et non enfouie.

Source :

Marilyn Laflamme, agente aux communications
MRC de Bellechasse
mlaflamme@mrcbellechasse.qc.ca
Tél. 418 883-3347 poste 692

VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

La Municipalité a procédé à l'aménagement d'un nouvel endroit pour la vidange des véhicules récréatifs qui est situé dans le chemin d'accès à la station de traitement des eaux usées (étangs aérés) au nord du village. Un panneau indique l'endroit pour la vidange. Nous demandons la collaboration de tous les utilisateurs pour garder les lieux propres. Nous tenons à vous aviser que, s'il y a négligence des utilisateurs, nous devons fermer définitivement ce service.



Le mois de juin est le moment pour le renouvellement de votre adhésion au Cercle de Fermières et la revue l'Actuelle au montant de 35.00 \$.

Le paiement peut aussi se faire par Virement Interac (clrenougoulet@telus.net).

Merci à toutes celles qui ont déjà effectué leur renouvellement et bienvenue à celles qui désirent se joindre à nous!

Il est à noter que la salle de tissage demeure ouverte lors de la période estivale.

Avis aux personnes qui désirent se départir de draps, ceux-ci nous seraient utiles pour confectionner des catalogues.

Nous n'avons pas la composition du prochain CAL puisque nous devons faire parvenir notre message avant l'Assemblée générale.

Bonne vacances!

Olive Dion
Responsable du Comité Communications



Club FADOQ St-Gervais
Québec et Chaudière-Appalaches

Votre club FADOQ a tenu son assemblée générale la semaine dernière et nous avons recruté une nouvelle administratrice, il s'agit de madame Claudette Dion; merci Claudette d'accepter de venir partager de ton temps pour les membres de l'Âge d'Or.

Merci à Bertrand Arsenault qui doit nous quitter pour des raisons de santé; ton implication comme trésorier a été très appréciée.

Suite à notre AGA, une rencontre du comité a été tenue et la distribution des postes a été faite:

Gilles Nadeau : Président, location des salles, questions diverses du public.

Dominic Roy : Vice-président, responsable de l'information auprès des médias.

Raymond Nadeau : Secrétaire-trésorier.

Autres administrateurs : Olive Dion, René Goulet, Gaétan Beaupré et Claudette Dion.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à nos activités durant la saison 2022-2023 et nous souhaitons que vous soyez des nôtres l'automne prochain.

ACTIVITÉS

L'activité PÉTANQUE a lieu les lundis, mercredis et vendredis à 18 h 30; l'activité est déjà commencée et se terminera le 29 septembre au Parc historique de la Promenade-des-Sœurs.

À l'automne, les activités suivantes seront offertes :

VIACTIVE : Les mardis à compter du 12 septembre de 9h30 à 11h. Responsable : Olive Dion

MATINÉES-CAFÉ : Les mercredis de 9h à 11h à partir du 4 octobre.

CARTES : Les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30 à compter du 3 octobre.

NOTES : D'autres activités sont à prévoir, consultez vos prochaines parutions du Gervaisien.

BONNES VACANCES ESTIVALES À TOUTES ET TOUS!!

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS!

Le jardin collectif " Le Rassembleur " recrute!
Joignez-vous à notre équipe!

Devenez bénévoles-jardiniers cet été.
Beaucoup de plaisir et d'apprentissage au rendez-vous!

Le jardin est situé à Saint-Anselme, derrière l'église

Pour plus d'informations, communiquez auprès de Rose-Marie dès maintenant.

418 885-1587 poste 4 ou 418 789-2762 poste 3
rosemarierodriguez@alphabellechasse.com

Avec la participation financière de:

Québec ALPHA BELLECHASSE LIASSIMILIER Liaison Immigration Bellechasse

LES MINUTES DE PHILIBERT

26 : DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Le précédent article visait les débuts de l'enseignement à Saint-Gervais. Lors de l'adoption de la Loi de l'Instruction publique en 1841, la paroisse comptait déjà une quinzaine d'écoles et ce nombre allait gonfler au cours des années subséquentes. Néanmoins, certains citoyens souhaitaient une institution d'éducation spécialisée pour assurer un brillant avenir à leurs enfants.

ARRONDISSEMENTS SCOLAIRES ET ÉCOLES

Depuis le début des années 1830, la paroisse est divisée en arrondissements scolaires. Les arrondissements numéros 1 et 2 englobent le village, le numéro 3 correspond au 1^{er} Rang Ouest, le 4 regroupe le faubourg des Moulins et son entourage, le 5 est associé à l'extrémité est du premier rang, le 6 englobe la concession appelée Bras, les arrondissements 7, 8 et 9 couvrent le deuxième rang, le 10 est associé à la « petite troisième », et ainsi de suite en progressant vers les limites paroissiales sujettes à changer. Bon nombre des premières écoles de rang sont à même la maison de l'habitant, située au centre d'un segment de rang pour accommoder les écoliers à environ un mille à la ronde. Beau temps, mauvais temps, l'élève fait le trajet matin et soir, sauf lors de la saison des travaux des champs, de juin à fin septembre.

L'emplacement de la maison d'école n'est cependant pas immuable. C'est le cas de l'école du premier rang ouest qui est limitrophe depuis l'érection de la paroisse Saint-Anselme en 1827. Un marché de construction est conclu le 28 février 1840 avec le charpentier Michel Leclerc, lequel s'engage à bâtir une école de 24 pieds sur 24 pieds sur un terrain plus central de 6 perches et 11 pieds avec front au nord du chemin du Roi (actuel numéro civique 132). Le constructeur ne demande en retour que le terrain et l'ancienne école situés à l'intersection de la route (Bissonnette) qui conduit au deuxième rang. Au bout de quelques années, cette affaire tourne mal et les commissaires se voient obligés de mandater, en août 1847, le notaire McKenzie, le meunier Louis Plante et l'instituteur Augustin Dessaint dit Saint-Pierre pour déloger, dans les 48 heures suivantes, Michel Leclerc, fils, du terrain et de la maison qu'il occupe.

Le 27 août 1844, l'honorable François Quirouet, malade depuis plusieurs mois et « gisant sur son sofa dans l'appartement sud-est de sa maison », fait son testament et s'apprête à léguer à l'évêque Pierre-Flavien Turgeon sa propriété, comprenant un terrain mesurant environ 19 perches de front sur la route dite de l'église, pour être employée comme couvent ou congrégation « pour l'instruction chrétienne des jeunes demoiselles tant de cette paroisse que des paroisses circonvoisines ». L'affaire fait long feu, car on envisage plutôt de convertir le vieux presbytère-chapelle de 1779.



Au centre de cette photo prise à partir du sud-ouest du village vers 1895, on remarque la vaste maison que l'ancien marchand et conseiller législatif François Quirouet destinait à un couvent. Faisant face à la salle publique, elle a été remplacée à peine quelques années plus tard par une maison plus petite endommagée par un incendie en 1980. L'endroit a laissé place à un immeuble à logements.

DES MUTATIONS

Les enseignants, hommes comme femmes, se succèdent à Saint-Gervais. Les actes notariés mentionnent François Maindelle et Georges Tanguay en 1842; Michel Cloutier en 1843; Louis Roy en 1849; Étienne Couture en 1850; mais aussi François-Hubert Declercq en 1856, enseignant et musicien d'origine belge, remercié de ses services en juillet 1859 parce qu'il ne pouvait soumettre un certificat de l'École Normale; puis son remplaçant Désiré Larue en 1858 qui se recyclera en notaire.

Les documents laissent aussi émaner des interventions concernant les écoles qui ne cessent de se multiplier sur le territoire. En septembre 1847, le cultivateur Antoine Godbout cède un emplacement de 4 perches par 4 perches au 2^e rang (Est) pour y construire la maison d'école numéro 8, au nord du chemin et entre la veuve Joseph Roy et François Gosselin. En 1848, Vital Royer vient de construire une maison d'école pour l'arrondissement n° 17 sur l'emplacement vendu au curé Louis-Antoine Montminy. En octobre 1848, les commissaires d'écoles de l'arrondissement n° 11 cèdent au forgeron Adrien Rémillard un emplacement de $\frac{3}{4}$ d'arpent par $\frac{1}{2}$ arpent au carrefour du troisième rang, sans bâtisse et au sud-ouest de la route de l'église. En février 1849, un marché est conclu pour que le maître-menuisier Guillaume Turgeon et Jean Brochu fils apportent des changements et améliorations à la maison d'école des arrondissements 4 et 5. En juin 1850, la fabrique cède gratuitement à la commission scolaire une maison en bois et son terrain de $\frac{1}{4}$ d'arpent en superficie pour « une école pour fins d'éducation ». En décembre 1859, le cultivateur Thomas Laflamme vend un emplacement de 40 pieds sur 40 pieds au 2^e rang pour y transporter une maison d'école. En juin 1860, le cultivateur François Gonthier donne pour école un emplacement 40 pieds sur 40 pieds au 2^e rang (Est) avec la maison dessus construite à partir de la terre récemment acquise de Magloire Gonthier.

UN RAPPORT ACCABLANT

À la fin de l'année scolaire de 1850-1851, l'inspecteur Jean Crépeau publie son rapport annuel dans lequel il blâme les écoles des comtés de Bellechasse et L'Islet, ne ménageant pas celles de Saint-Gervais au nombre de treize pour 405 élèves de 5 à 16 ans, neuf des écoles étant la propriété de la Commission scolaire. Crépeau est impitoyable à l'égard des commissaires « pour les trois quarts incapables de remplir avec avantage leur charge, étant dépourvus de connaissances nécessaires à cet état ». Il ne ménage pas non plus les enseignants desquels « plus des trois quarts se trouvent être des filles dont plus de la moitié se trouvent qualifiées sous le rapport des connaissances requises par la loi ». Sa conclusion est affligeante : « Cette localité possède beaucoup d'écoles, mais presque toutes très médiocres [...]. Le parti le plus fort de la paroisse a mis de côté toutes les personnes instruites et de profession qui formaient ci-devant la commission d'écoles pour les remplacer par des cultivateurs, hommes de bon sens à la vérité, mais entièrement dépourvus de connaissances, et pour cela même peu propres à remplir cette charge [...]. La médiocrité des écoles de St-Gervais n'est due qu'au manque de connaissances de la part des Commissaires qui ont renvoyé les instituteurs et institutrices bien qualifiés [...] pour les remplacer par des personnes peu capables, prêts à se donner pour cela à bas prix [...]. Il se trouve dans cette paroisse un très grand nombre d'hommes de profession qui voient avec chagrin leurs écoles conduites de la sorte, et qu'ils se trouvent obligés d'envoyer leurs enfants les plus avancés aux écoles supérieures des paroisses voisines ».

Crépeau semble se réconcilier avec les années, écrivant en 1855 que la population de Saint-Gervais s'élève à 3133 âmes dont 457 enfants fréquentent l'école, et qu'il n'y a pas, « dans son district, dix écoles confiées à des mains incapables. [...] Bellechasse peut être fier de ses écoles, car il compte, outre plusieurs écoles modèles et supérieures de filles, un beau

collège (Saint-Michel) ». Mais Saint-Gervais attend encore son école d'enseignement supérieur.

DANS LE PROCHAIN BULLETIN: LES ÉCOLES SUPÉRIEURES

La Société historique de Bellechasse tient à mettre en valeur vos vieilles photos ou autres documents. Nos archivistes professionnels peuvent les inventorier, les numériser et les diffuser selon vos attentes. Sur ce sujet, consultez les sites internet <http://shbellechasse.com> et <https://centredarchives.shbellechasse.com>.

Pour un prix modique, adhérez à la Société historique de Bellechasse et vous recevrez la revue Au Fil des Ans dont les anciens numéros sont consultables en ligne à <https://shbellechasse.com/aufiledesans.html>. Pierre Prévost, auteur des Minutes de Philibert (418 571-8743, pierre.prevost@telus.net); Pierre Lefebvre, coordonnateur du projet Archives Bellechasse (418 903-1899).

BINGO DES CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-LAZARE

LES 28 JUIN ET 2 AOÛT 2023
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-LAZARE,

Plus de 3,000.00 \$ en prix.

Début du Bingo 19h, les portes ouvriront à 18h.

Réservé aux 18 ans et plus.

Pour information: Patrice Fournier 418 883-2128

**SERVICES PROFESSIONNELS
D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI**

1997
2022

Le Carrefour
Employabilité • Travail de rue

DEPUIS 25 ANS
dans Bellechasse
POUR TOI!

**Accompagnement pour les personnes
de 16 ans et plus, sans limite d'âge**

- Services **GRATUITS**, flexibles et personnalisés
- Rédaction de cv et préparation d'entrevue
- Bilan de compétences
- Orientation / changement de carrière
- Exploration du marché du travail

Contacte nos conseillères au 418 887-7117

Les services-conseils offerts à la population de 16-35 ans de la MRC de Bellechasse sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Québec

cestmoncarrefour.com

JUIN 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
11	12	13 	14 PÉTANQUES FADOQ 18H30	15	16	17 MESSE 16H
18 FÊTE DES PÈRES	19 PÉTANQUES FADOQ 18H30	20 	21 AGA FRIGO PLEINS PÉTANQUES FADOQ 18H30	22	23 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC LOISIRS	24 TOURNOI DE BALLE FAMILIAL LOISIRS FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
25 REQUALIFICATION CROIX DE BRONZE LOISIRS	26 PÉTANQUES FADOQ 18H30 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	27 	28 PÉTANQUES FADOQ 18H30	29	30 PÉTANQUES FADOQ 18H30	

JUILLET 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1 FÊTE DU CANADA
2 MESSE 10H	3 PÉTANQUES FADOQ 18H30 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	4 CONSEIL MUNICIPAL	5 DATE TOMBÉE JOURNAL PÉTANQUES FADOQ 18H30	6 JEUDI SHOW LOISIRS 19H À 21H	7 PÉTANQUES FADOQ 18H30	8
9	10 PÉTANQUES FADOQ 18H30	11	12 PÉTANQUES FADOQ 18H30	13 JEUDI SHOW LOISIRS 19H À 21H	14 PÉTANQUES FADOQ 18H30	15 MESSE 16H
16	17 PÉTANQUES FADOQ 18H30	18	19 PÉTANQUES FADOQ 18H30	20 JEUDI SHOW LOISIRS 19H À 21H	21 PÉTANQUES FADOQ 18H30	22
23 / 30	24 / 31 PÉTANQUES FADOQ 18H30	25	26 PÉTANQUES FADOQ 18H30	27 JEUDI SHOW LOISIRS 19H À 21H	28 PÉTANQUES FADOQ 18H30	29



IMPRIMERIE



DESIGN



LETTAGE

CREDO

418 839-7207 | info@impressionscredo.ca

impressionscredo.ca



ALCRÉA DESIGN

Création graphique et événementielle

*La touche créative
de votre projet!*



ALCRÉA DESIGN

WWW.ALCREA.CA

DESIGN GRAPHIQUE

CONCEPTION D'IDENTITÉ VISUELLE

PAPETERIE ÉVÉNEMENTIELLE

AUDREY LAPLANTE

DESIGNER GRAPHIQUE

418 925-7720

audreyl@hotmail.ca



**PHOTOS
D'IDENTITÉ**

Vos photos passeport et carte d'assurance-maladie
maintenant disponibles*

*Sans rendez-vous du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. Avec rendez-vous les soirs de semaine et fins de semaine.
Veuillez nous contacter au 418 887-3133 pour prendre rendez-vous.

Proxim

Manon Ruel et Marie-Eve Genois
2604B, avenue Royale, St-Charles • 418 887-3133

LIVRAISON GRATUITE

Ouvert 7 jours et 5 soirs



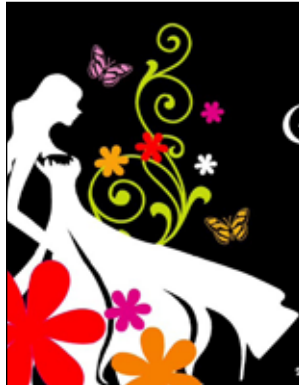
9142-0992 Québec Inc.
197, Trait Carré Ouest
St-Henri de Lévis QC
G0R 3E0

418 882-6028
WWW.PAVAGESAINTHENRI.COM

Spécialité : Stationnement commercial et résidentiel

Fax: 418 882-0833
Cell: 418 882-8352

François Marquis
francois.marquis@globetrotter.net



www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toute occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874

sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (QC), G0R 3C0



S.R. ÉLECTRIQUE
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Beaumont T 418 999-4164
srelectrique.com

- Résidentiel
- Commercial
- Institutionnel
- Pétrolier
- Agricole



R.B.O. : 5702-8261-01

Une approche de qualité, personnalisée et rapide

Esthétique
Peau-Se Beauté

Sarah-Ève Bilodeau, Esthéticienne,
Technicienne en Laser

418-885-9013

623, Rte Bégin, Saint-Anselme, Qc G0R 2N0

Prenez avis que la personne morale sans but lucratif (OBNL) :

MUSÉE DE LA BELLE ENSEIGNE DU QUÉBEC

a l'intention de demander sa dissolution du registraire des entreprises.



Pourquoi vous déplacer ?

Remplacement et réparation
de pare-brise directement chez-vous
sans frais supplémentaires

Aussi offert
Verre de meuble,
Thermos, moustiquaire etc.

cell : 418 998-7778

Obtenez **125\$** en argent pour le paiement
de votre franchise d'assurance.

www.vitrieriemobile.com
41, rue du Bocage, St-Henri



LES ENTREPRISES
Louis Gosselin

Arrosage en milieu agricole
Conforme aux normes environnementales

AXEL

LOCATION DE GARAGES



FABRIQUÉS EN BOIS

16, Rang 2 Ouest, Saint-Gervais

Tél.: (418) 887-5299



CLINIQUE DENTAIRE
Saint-Gervais

Dre Caroline Laliberté, DMD Dre Alexandra Lessard, DMD

10, rue de la Fabrique Ouest
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0
418 887-3339

Bienvenue aux nouveaux patients !

GARAGE CHEZ TI-PIERRE

145, 1er Rang Est
St-Gervais Qc G0R 3C0

Mécanique générale
Diagnostic électronique
Antirouille
Vente de pneu



418-887-6750

Massothérapie Johanne Rouleau

Massage douleurs musculaires
Massage détente
Technique Neuro-cutaté



36A rue Lacasse
St-Gervais
G0R 3C0
418-208-9285



T.N.C.
technique neuro-cutanée

LES FONDATIONS
A. BOURASSA INC.

COFFRAGE
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

Alain Bourassa
Président

310, rue du Repos
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0
fondation.a.bourassa@globetrotter.net
R.B.Q. : 8005-2533-59

T 418-887-6542
C 418-933-6542

LES CONSTRUCTIONS
Gilles Bélanger

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ

Résidentielle - Commerciale

Sébastien Bélanger, président
constructions.g.belanger@hotmail.com



R.B.Q.: 2631-2942-19

Tél.: 418 837-7067

Cell.: 418 576-0908



Goulet & Godbout
Notaires S.E.N.C.

145, rue Principale
Saint-Gervais, Qc
G0R 3C0
Tél.: (418) 887-3277
Télécopieur: (418) 887-3939
ggnnotaires@globetrotter.net
www.gouletgodboutnotaires.com

Myriam Couillard
Notaire-MBA
Vanessa Fournier
Notaire

LÀ

pour tous vos besoins
en assurance

1 800 463-1911

PROMUTUEL
ASSURANCE
RIVE-SUD



Services
de
climatisation
Daneau inc.

4605, boul. de la Rive-Sud
Lévis (Québec)
G6W 1H5

Jean-Yves Audet

Tél.: 418 833.9269
Télééc.: 418 833.7706



Philip Isabelle
418.887.6608

Distributeur de vêtements de travail
Équipement de sécurité
Serviette et literie

251, rue Principale, Saint-Gervais, Québec G0R 3C0

boutiquedutravailleurstg@hotmail.fr



COIFFURE
Caroline Lemieux

Où chacun est important!

HORAIRE


20, 5^e Rang Est
Saint-Gervais

418 887-3747

Mardi 8h00 à 20h00
Mercredi 8h00 à 20h00
Vendredi 8h00 à 20h00

MARCHÉ
BONICHOIX
Épicier - Boucher - Licencié
* Produits maison * Fruits et légumes * Agence SAQ
CARREFOUR 418 887-3396
ST-GERVAIS 152 rue Principale, Saint-Gervais

BOSSE
PRESTIGE
Débosselage sans peinture sur rendez-vous
Marc-André Laflamme
marc-andre.laflamme@hotmail.com
418 953-4936


NORMAND ASSELIN
Saint-Gervais
CÉRÉALES / SOYA / MAÏS 418 882-8920

GOULET & FILS
Éric Goulet
108, rue Principale,
Saint-Gervais QC G0R 3C0
Tél.: 418 887-3327
Cell.: 418 882-7600
eric.goulet@frsgouletetfils.com
frsgouletetfils.com



Roy
MINI-MOTEUR
Le spécialiste en équipement jardin, pelouse et forestier
Serge Roy, propriétaire
9154, Route 279, St-Charles (Québec) G0R 2T0
Tél.: (418) 887-3653 • Fax: (418) 887-5074 • Sans frais: 1-866-887-3653

LAWN-BOY STIHL TIGR TORO Cub Cadet Husqvarna

L. ASSELIN inc.
USINAGE & SOUDURE
FABRICATION • CONCEPTION • HYDRAULIQUE
JEAN-NOËL ASSELIN, INC.
TÉL: 418 887-3762 FAX: 418 887-3639 ASSELIN_L@VIDEOTRON.CA
322, RUE PRINCIPALE, SAINT-GERVAIS (QC) G0R 3C0


GRAND CHOIX DE VIANDE
PRODUITS LOCAUX
PLATS CUISINÉS 100% MAISON
VIANDE À MÉCHOUI
418 916-3144
192, rue Principale
SAINT-GERVAIS, QC
turlo.ca

HORAIRE
Lundi au vendredi : 9h à 18h
Samedi : 9h à 17h30
Dimanche : FERMÉ


Garage
Patrick Fradette inc.
Mécanique générale

- Diagnostic électronique
- Vente de pneus
- Pose de pare-brise

302, Principale
Saint-Gervais G0R 3C0

 **887-3945**
 **887-3941**

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Martin Bouffard
mbouffard@morencyavocats.com

† 418 651-9900 F 418 651-5184
Édifice Le Delta 3
2875, boulevard Laurier, bur. 200
Québec (Québec) G1V 2M2

† 514 845-3533 F 514 845-9522
500, place d'Armes, 25^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2
morencyavocats.com


LA MAISON DU ROUTIER
904, route du Président-Kennedy, Lévis QC G6C 1A5
SÉBASTIEN VERMETTE
Conseiller
s.vermette@maisonduroutier.com
Tél.: 418 837-6988, P. 203 | Cell.: 418 882-7139
Télec.: 418 837-8630


www.maisonduroutier.com